

ÉCOLE AHUNTSIC

Quartier 2 / Bordeaux - Ahuntsic

Conseil d'établissement

Procès-verbal

12 avril 2021

1. Ouverture de l'assemblée

Ouverture de l'assemblée à 18 h 34

1.1 Prise de présences

Étaient présents :

Parents	Équipe école	OPP	Service de garde	Fondation
Thu-Nhon Luu	Nathalie Parent		Julie Martel	Stéphanie Dubuc
Marianne Utiger	Seraphima Tikhomirova			
Delphine Coppé	Sofie Dessalles			
El Mustapha Jaouhar				
Marie-France D'Haïti				

Étaient absents :

Parents	Équipe École	OPP	Service de garde	Fondation
Sami Tannoury	Sabrina Pozzi	Loana Bonerandi		

Invités : Brian Tatlock - Parent

Juliane Mélançon – stagiaire de Mme Sophie Dessalles

1.2 Vérification du quorum

Le quorum est atteint.

2. Lecture et adoption

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour du 12 avril 2021

Le point sur la ventilation, en lien avec les mesures de CO₂, pourra être adressé au point COVID et l'ordre du jour peut donc demeurer tel quel.

CÉ 12 avril 2021	IL EST PROPOSÉ par Mme Seraphima Tikhomirova et appuyé par Mme Marie-France D'Haïti que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté. La proposition est adoptée à l'unanimité.
------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2.2 Lecture et adoption du procès-verbal du 8 mars 2021

CÉ 12 avril 2021	IL EST PROPOSÉ par Mme Sofie Dessalles et appuyé par Mme Delphine Coppé que le procès-verbal soit approuvé tel que présenté. La proposition est adoptée à l'unanimité.
------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3. Parole au public

Question de M. Tatlock : Est-il possible de souligner l'anniversaire d'un enfant en classe malgré la COVID ?

- Mme Dessalles et Mme Tikhomirova indiquent que l'anniversaire des enfants est souligné à la maternelle. Les enfants chantent « Bonne fête » et ils préparent chacun une carte pour le/la fêté(e). Mme Sophie envoie aussi des surprises à la maison.
- En raison de la COVID, le partage de nourriture venant de la maison n'est pas permis, donc il n'est pas possible d'envoyer un gâteau de fête à l'école.
- M. Tatlock demande si on peut envoyer des ballons à l'école par exemple. Mme Tikhomirova et Mme Sophie en donnent à l'enfant, mais soit à la toute fin de la journée car un ballon en classe peut perturber le groupe, voire dégonflé car il pourrait éclater sur le chemin du retour à la maison.
- M. Tatlock peut s'informer auprès de l'enseignant de son enfant ce qui est permis ou non.

4. Rapport de la direction

4.1 Organisation scolaire 2021-2022

Cette année le CSSDM calcule les groupes au nombre maximum (26 par classe) car ils anticipent des départs vers les régions. Les classes accueil sont en forte diminution dû à la fermeture des frontières. Cette année l'école en avait 5. Habituellement l'école accueille plusieurs élèves en cours d'année alors que cette année seulement deux nouveaux élèves se sont joints. L'an prochain seulement 4 classes accueil sont prévues. Il y aura 16 groupes au pavillon principal et 10 à l'Annexe.

Le nombre de groupes prévus par niveau en 2021-2022 est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Niveau	Nombre de groupes
Préscolaire	3
1 ^{ère} année	3,5
2 ^e année	3,5
3 ^e année	2
4 ^e année	2
5 ^e année	4,5
6 ^e année	3,5
Accueil	4

4.2 Services aux élèves 2021-2022

Les services aux élèves prévus pour 2021-2022 sont les suivants :

Services	Jours	Source des budgets
Orthopédagogue	13	5 pour le Pavillon Principal, 5 pour l'Annexe payés par le CSSDM et 3 par le budget école
Psychoéducation	5	2 payés par le CSSDM et 3 par le budget école
Soutien linguistique	2,5	2,5 payé par le CSSDM
Orthophoniste	5	1,5 payé par le CSSDM et 3,5 par le budget école
TES	à venir	
Concierge annexe	1	Le CSSDM ne paie que 4 jours de concierge pour l'Annexe donc le 5 ^e jour est payé par le budget école

Tous les montants ont été calculés avec les salaires moyens. Ils seront ajustés aux vrais salaires en septembre.

L'école se paie une journée de plus en orthopédagogie cette année en allant chercher le budget EHDAA et une partie du budget EHDAA accumulé des années antérieures.

Cette année il y avait seulement deux demi-journées de soutien linguistique (une demie journée payée par le CSSDM et une demie journée payée par l'école). L'an prochain, le CSSDM en paiera 2,5.

L'école prévoit payer 5 jours ou plus de TES (technicien en éducation spécialisée) en comptant sur :

- La différence entre le salaire moyen et le salaire réel de ses professionnels.
- La mesure « École inspirante » qui permettra l'an prochain de payer des salaires. Cette mesure pourra être associée à un projet soit de cour d'école, soit d'arts ou d'activité physique afin de payer une partie du salaire du TES.

Mme Parent attendra donc à l'automne pour trouver le/la TES, une fois le budget disponible déterminé, afin de permettre que les 5 jours de services soient fournis par le même TES plutôt que deux TES différents.

4.3 Projet « À l'école on bouge »

L'école a fait une demande de projet qui a été acceptée en février. Dans le cadre de ce projet, l'école a 40 000 \$ à dépenser avant juin et l'an prochain elle aura 20 000 \$. Un comité a été formé avec les enseignants d'éducation physique.

Pour le service de garde, le personnel va faire une formation Omnikin (jeu avec grands ballons) et achètera des ballons pour ce jeu.

L'école avait aussi fait une demande l'année dernière mais celle-ci n'avait pas été acceptée. Comme l'école peut refaire une demande dans le futur, il serait intéressant de comprendre pourquoi la demande a été acceptée cette année et non l'année dernière pour mieux préparer les futures demandes. Mme Parent va essayer de s'informer sur ce qui a été fait différemment cette année.

4.4 PTRDI et travaux

L'appel d'offres pour la chaudière no. 2 et la cheminée a été lancé. Les soumissionnaires sont venus visiter l'école. Les travaux pourraient commencer en juin mais il n'y aura pas de proximité avec les élèves (les travaux se limiteraient à la chaufferie).

Le secteur du service de garde a été repeint pour recouvrir la murale qui était défraîchie et assombrissait le secteur.

4.5 Suivi COVID

- Les deux classes de 6^e année à l'Annexe ont été fermées. Le dernier cas était un cas de variant. Dans ce cas, les adultes sont aussi mis en isolement (1 enseignant et 2 éducatrices).
- Au total, 6 classes ont été fermées depuis le début de l'année scolaire.
- La plupart des enseignants et du personnel ont été ou seront vaccinés ces jours-ci.
- La consigne de jeter le masque dans une poubelle est souvent rappelé aux enfants. Il y a quelques masques qui traînent dans la cour d'école mais pas énormément.

Ventilation

- Avec le protocole d'ouverture et de fermeture des portes, le niveau de CO₂ est assez bien contrôlé mais cela demande quand même un effort des enseignants.
- Des échangeurs d'air ont été installés dans les quatre classes du 2^e étage de l'ancienne partie de l'école. Ils sont assez volumineux et sont assez bruyants. Les enseignants les arrêtent parfois en raison du bruit. Les gens du CSSDM sont en train d'évaluer s'ils peuvent faire des couvercles pour réduire le bruit. Les échangeurs d'air sont une mesure temporaire. À long terme, l'objectif est de relier toutes les classes de l'ancienne partie au système de ventilation mécanique de la nouvelle partie. Il n'y a pas d'échéancier de travaux pour le moment. Mme Parent va s'informer de l'échéancier.
- Le personnel du CSSDM va revenir faire une nouvelle prise de mesures de CO₂.
- Le niveau de CO₂ a été mesuré dans la salle où mangent les élèves. Sur 9 jours de données, le maximum mesuré était de 1180 ppm et en général la concentration était sous 1000 ppm.
- Il y a deux classes au rez-de-chaussée de l'ancienne partie. L'une sert de salle pour les vélos stationnaires. Les élèves y vont en petits groupes. La désinfection des vélos est requise à chaque fois. Sur la suggestion des parents du CÉ, Mme Parent va y installer le moniteur de CO₂ qui était dans la cafétéria. Dans l'autre classe, le CO₂ est mesuré et le niveau bien contrôlé donc aucun échangeur d'air n'y a été installé.

4.6 Calendrier scolaire 2021-2022

- Le calendrier comporte 20 journées pédagogiques.
- Le calendrier AIDA revient à une alternance 5 mois/5 mois (comme s'il n'y avait pas de COVID à l'automne).
- Mme Martel trouve qu'il y a trop de journées pédagogiques collées en novembre et décembre.
- La légende par rapport à la journée du 24 janvier est à corriger.
- Il manque la date du 2^e bulletin d'AIDA.

L'approbation du calendrier scolaire est remise au prochain CÉ.

5 Parole aux membres

5.1 Rapport de la déléguée du Comité de parents du CSSDM

La dernière rencontre du Comité de parents a eu lieu le 30 mars. Les sujets discutés ont été les suivants :

- Nouvelles du C-A du CSSDM : Le dépôt d'un nouveau règlement par le Ministre sur le code d'éthique à suivre par les membres du C-A a causé la démission des 5 parents qui ont été élus par le Comité de parents, dont la présidente du C-A. Le CSSDM comprend 15 membres dont 5 du comité de parents, 5 de la communauté et 5 du CSSDM.
- Une nouvelle signature graphique du Comité de parent des écoles de Montréal est à venir. Elle va être présentée à la prochaine rencontre.

Il y a aussi eu une rencontre du RCPAQ (Regroupement des comités de parents autonomes du Québec).

- Ils ont travaillé sur un mémoire lié à la COVID qui porte sur trois axes :
 - Réussite éducative et rattrapage,
 - Organisation scolaire,
 - Bien-être et santé mentale.

5.2 Rapport de la représentante du service de garde

Période d'inscription :

- Il manque environ 200 inscriptions. En ce moment 180 élèves réguliers sont inscrits. Il en manque 20 pour avoir une assistante pour Mme Martel. Elle et son assistante font des rappels aux parents, dont des appels téléphoniques.
- Il y a probablement des parents qui ne savent pas encore quelle sera leur situation à l'automne et qui attendent avant d'inscrire leur enfant.
- Mme Parent et Mme Martel ont convenus d'inclure 3 postes prévisionnels, en prévision des ajouts au mois d'août.

Mme Martel travaille aussi sur l'organisation des journées pédagogiques du 15 et 23 avril.

L'application HopHop :

- Mme Marie-France d'Haïti ne sait pas si le sous-comité du Comité de parent du CSSDM pour évaluer l'application HopHop a été formé. Elle pourra s'informer.
- Mme Delphine Coppé suggère qu'une année en sous-effectif n'est peut-être pas vraiment une bonne année pour introduire une nouvelle application.
- Il a été convenu de laisser l'application HopHop de côté pour l'année prochaine. Sa pertinence pourra être réévaluée à ce moment-là.

5.4 Rapport de la Fondation

La campagne des produits de l'érable est terminée. Elle a permis de récolter 700 \$ en bénéfices.

La Fondation n'a pas eu de nouvelles demandes depuis le mois dernier.

- Mme Parent indique qu'un projet de l'Annexe sera proposé sous peu.
- Un autre projet sera proposé par Mme Sofie Dessalles.

Pour la campagne de sapins de Noël, le même montant que l'an dernier a été amassé, même si Bo-Sapin ont manqué de sapins.

Mme Delphine Coppé suggère que la Fondation pourrait financer une activité culturelle par classe par année. La Fondation ne peut pas faire le projet. Quelqu'un de l'équipe école doit faire la demande mais un parent pourrait s'associer à l'enseignant.

Le formulaire de projet demande les informations suivantes :

- A qui le projet s'adresse,
- Ce dont il s'agit,
- Combien il coûte.

Une structure de projet pourrait être mise en place une première année puis la demande serait plus simple les années suivantes. Mme Coppé va y réfléchir puis partager ses réflexions avec le CÉ.

Pour les activités qui pourraient être couvertes par les budgets de l'école, la Fondation pourrait payer les coûts excédentaires.

5.5 Parole aux parents membres

Mme Delphine Coppé signale que le site internet de l'école n'est pas à jour, entre autres pour la liste des membres de l'OPP et de la Fondation, que d'anciens parents lui ont fait la remarque et ont demandé qu'il soit mis à jour. Mme Parent va transmettre le message à Mme Azira.

6. Levée de l'assemblée à 20 h 13 proposée par Mme Sofie Dessalles, appuyée par Mme Julie Martel et approuvée à l'unanimité.

Marianne Utiger, secrétaire